

A 2 3 0 0 1 0

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : 02 JAN. 2025					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Chargé COM	Chargé mission	Sec PS

Bernard Lejeune
Président de la Chambre Régionale
des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124 boulevard Vivier-Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

Président

Objet : Courrier président - Rapport définitif CRC

Dossier suivi par : Mélanie Marcoux
Directrice finances, affaires juridiques et commande publique
04.74.80.40.30 / melanie.marcoux@balconsdudauphine.fr

Arandon-Passins, le 31 décembre 2024

Monsieur le président,

Je vous confirme, par la présente, la bonne réception du rapport final de la chambre régionale des comptes concernant la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et je vous en remercie.

Les éléments d'analyse contenus dans le rapport rendent compte de manière globalement fidèle de l'état d'avancement du projet politique et d'administration de notre EPCI. Nous sommes encore en construction tout en mettant en œuvre des politiques publiques fortes. Cet état des lieux nous permet de mesurer le chemin parcouru notamment depuis le début du mandat en cours. Les remarques qui sont formulées sont déjà, pour partie, en cours de résolution et certaines de ces observations feront l'objet de débats, dans le respect des équilibres entre structuration formelle et action, et en tenant compte de la capacité à faire de l'institution.

Le territoire des Balcons du Dauphiné est un territoire de « marges » qui partage des frontières avec les départements du Rhône et de l'Ain, dans le département de l'Isère. Peuplée de près de 80 000 habitants et couvrant une surface de 604 km², la communauté de communes est vaste et comporte 47 communes dont 6 dites « polarités de bassins de services », dont les plus importantes accueillent environ 8000 habitants. Elles constituent une armature territoriale spécifique au territoire.

Notre intercommunalité s'est construite dans les prescriptions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale issu de la loi Notre, ainsi qu'en réaction aux dynamiques extérieures, plutôt qu'autour d'un réel projet partagé. Les élus des précédentes communautés de communes craignaient d'être absorbés par les territoires limitrophes. Cette première phase d'histoire commune, suite à la fusion, visait le plus petit dénominateur commun et non une vision partagée du territoire.

La période 2017-2020 a donc été dédiée à la gestion de l'impact de la fusion. Les élus ont décidé de consolider les compétences obligatoires et d'harmoniser certaines pratiques. Du fait de cultures politiques et professionnelles assez disparates entre les trois anciens EPCI, les autres compétences dites optionnelles ou facultatives ont été fortement débattues pour leur maintien au non au sein de l'EPCI fusionné. Ainsi, pour exemple, les compétences voirie et éclairage public ont été rétrocédées alors que la compétence petite enfance se voyait totalement intégrée, excepté

pour les communes de plus de 4400 habitants.

Le rapport a d'ailleurs souligné, dès les premières observations, que la communauté de communes des Balcons du Dauphiné apparaissait comme « peu intégrée ».

Dans ce contexte, 2020 voit le renouvellement de l'exécutif. Les nouveaux élus s'accordent rapidement sur l'enjeu de tisser une histoire commune et de donner du sens à ce territoire. Il s'agit d'accompagner les transitions tout en garantissant un développement territorial équilibré et durable, via des services publics de qualité et l'utilisation sobre des ressources.

La communauté de communes entre ainsi dans une nouvelle phase consacrée à l'élaboration de son projet pour le territoire, pour définir la trajectoire des politiques à déployer à l'horizon 2030, ainsi que les actions nécessaires à la prise en compte des enjeux identifiés.

C'est également une méthode nouvelle qui est proposée, dans un objectif de co-construction, visant à reconnecter les élus à leur intercommunalité.

Pour atteindre cet objectif, ce sont les outils d'une nouvelle méthode qu'il a fallu mettre en œuvre : un processus décisionnel ambitieux et novateur, des instances qui trouvent leur place, la structuration d'une administration qui doit changer d'échelle et une préparation budgétaire rigoureuse et collaborative. Cette transformation, au-delà du projet de l'exécutif issu des élections, est rendue nécessaire du fait du changement de strate de l'établissement.

Le processus décisionnel renouvelé vise à créer une dynamique pour conforter la coopération entre communes et intercommunalité. Les élus du territoire ainsi mis au centre de la démarche définissent ensemble le but à atteindre et la trajectoire pour y parvenir.

En quatre ans, les élus ont travaillé et adopté largement des documents structurants et stratégiques pour le territoire : un projet de territoire, un pacte financier, fiscal et de solidarité, ainsi qu'un schéma de mutualisation. Ce sont autant d'actes politiques qui démontrent l'efficacité de la démarche.

Le choix opéré pour ce nouveau mandat est de privilégier l'avènement du sens de l'action publique. Le rapport que vous nous transmettez montre que le pari est réussi. L'intercommunalité, au-delà d'un outil de gestion, est une institution à commande politique dont l'essence même est de fixer un cap et de se doter des moyens pour l'atteindre. Et, c'est dans cet ordre qu'il est raisonnable d'intervenir, d'autant plus dans un territoire peu intégré. En effet, dans une institution de projets sans fait majoritaire, le temps de la construction du consensus et du compromis est incontournable pour décider. Cela a été rendu possible, entre autres, du fait de la situation financière particulièrement solide de l'intercommunalité, qui est confirmée au moment de la clôture du contrôle.

Aussi, ce travail de structuration, d'organisation et la reconnexion des communes à un établissement de coopération intercommunal de grande taille ne se sont pas faites au détriment de la mise en œuvre de l'action publique. Cela peut faire craindre, comme vous le mentionnez dans le rapport, des inégalités de cette dernière conduite sur le territoire. L'armature territoriale définie au sein du projet du territoire et la définition de l'intérêt communautaire permettent de confirmer que l'objectif recherché est bien d'agir avec équité pour garantir l'égalité des habitants dans l'accès aux services, en s'adaptant aux particularités et spécificités de chacun des bassins de services, et en partant de la réalité des besoins constatés.

L'engagement de ces quatre années au service du sens et de l'action n'ont pas permis d'aller encore aussi loin que souhaité dans certains pans de la structuration.

Il est néanmoins précisé que certaines recommandations sont d'ores et déjà en cours et planifiées (recommandations 2, 3, 6), d'autres s'inscrivent dans la suite logique de la méthode déployée depuis 2020 (recommandations 1 et 4), les dernières feront l'objet d'une analyse précise. Leur mise en œuvre sera étudiée au regard du coût de gestion qu'elles entraîneront et leur cohérence avec la stratégie d'ensemble (recommandation 5, 7, 8 et 9).

A titre d'exemple, concernant la gestion comptable, les coûts de chaque politique publique sont aujourd'hui identifiables par budget analytique mise en place et présenté chaque année. Un travail de croisements des données entre l'analytique et la nature comptable est réalisé au besoin pour affiner la nature des dépenses et recettes au sein de chaque politique publique et de chaque opération. Ce procédé répond à ce jour aux besoins des Balcons du Dauphiné en termes d'analyse

budgétaire.

L'arborescence opérationnelle, qui a été élaborée finement dans un premier temps, rend néanmoins son appropriation complexe par les directions opérationnelles. Si des améliorations sont encore possibles, un équilibre devra être trouvé afin d'affecter une part conséquente des moyens de l'intercommunalité au déploiement de l'action et non à l'élaboration d'outils de gestion et/ou de contrôle trop complexes entraînant son ralentissement.

Pour conclure, je constate que les observations que vous formulez, relatives au contrôle des comptes et de la gestion de notre institution, sont une traduction globalement conforme de la situation de l'intercommunalité : des objectifs clairement définis et formalisés, une gouvernance consolidée, une administration en place dans une configuration raisonnable au regard du taux d'administration constaté pour le déploiement de cette stratégie, ainsi qu'une situation financière solide.

La période récente nous a permis de construire une intercommunalité robuste, non seulement en termes comptable et de gestion, mais surtout du point de vue de sa capacité à porter un réel projet pour notre territoire. Et cet état des lieux, qui décrit une situation favorable, issu d'un réel projet politique, d'une volonté de structuration et de coopération au sein du bloc communal, doit nous permettre de continuer notre action dans un contexte qui est annoncé comme particulièrement difficile. Premier ou dernier maillon de la République des territoires, les communes et leurs EPCI se doivent de se mettre en ordre de marche afin de préparer un avenir désirable, au service de nos concitoyens.

Aujourd'hui plus qu'hier, il nous appartient, en toute responsabilité, de porter des politiques publiques au service de toutes et de tous, pour favoriser l'accès à la santé, au sport, à la culture, à l'insertion, au logement ou encore à la formation. A l'heure où l'ensemble de la société doit se mobiliser pour accomplir les transformations écologiques, économiques et sociales, nous nous devons de nous préparer et de prendre notre part, chacun à notre niveau.

Les Balcons du Dauphiné ont gagné en maturité et c'est bien le résultat d'une action collective. Je souhaite rendre hommage et remercier l'ensemble aux élus du territoire pour leur engagement sans faille dans cette construction. C'est encore et toujours ensemble, que nous allons continuer à nous mettre au service des habitants.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, mes respectueuses salutations.

Jean-Yves Brenier



